



COVEA FINANCE SAS

COVEA RUPTURES

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	9
rapport du commissaire aux comptes.....	22
comptes annuels	26
bilan	27
actif	27
passif	28
hors-bilan.....	29
compte de résultat.....	30
annexes	31
règles & méthodes comptables	31
évolution actif net	34
compléments d'information	35
inventaire.....	48

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice MSCI World (calculé en euro, au cours de clôture, dividendes nets réinvestis) sur un horizon de cinq ans minimum, en investissant dans des entreprises présentant des ruptures en lien avec les modes de production, distribution, consommation.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est le MSCI World (calculé en euro, au cours de clôture, dividendes nets réinvestis). L'indicateur de référence est représentatif des marchés d'actions internationales. Il est calculé en euro, au cours de clôture, dividendes nets réinvestis, quotidiennement par Morgan Stanley Capital International. Il est composé de plus de 500 valeurs et est disponible à l'adresse : www.msci.com/world

La gestion n'étant pas indicielle, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des entreprises, de tous secteurs, qui initient, bénéficient ou s'adaptent à des ruptures, c'est à dire des transformations importantes et profondes qui se diffusent sur les modes de production, de distribution et de consommation.

Pour pouvoir participer à ces ruptures, les équipes de gestion déterminent, dans un premier temps, l'univers d'investissement par le biais des deux filtres suivants :

- les dépenses de Recherche et Développement d'une part;
- les dépenses d'investissement productif d'autre part.

Ces deux axes de dépenses sont étudiés à travers la dynamique de croissance et le niveau des dépenses en rapport aux ventes en absolu et en relatif au secteur. Ils vont conditionner la capacité des sociétés à innover ou à s'adapter.

Au sein de cet univers d'investissement, les équipes de gestion déterminent, dans un second temps, l'implication de chaque entreprise sur au moins l'un des modes de diffusion de la rupture (production, distribution et consommation) à travers une méthodologie interne basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs tels que, de manière non exhaustive, la croissance du chiffre d'affaires, la progression des marges, les parts de marché. Seules sont retenues les sociétés considérées comme innovantes ou qui ont mis en oeuvre les moyens pour s'adapter ou bénéficier des ruptures.

Les sociétés ainsi sélectionnées font l'objet d'une analyse financière approfondie, intégrant les scénarios macroéconomiques définis lors des "Perspectives Economiques et Financières" mis en place par la société de gestion qui tracent les grandes lignes directrices de la vision de la Société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité. Cette analyse conduit à se forger des convictions (achats ou vente).

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est

actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition de l'OPCVM aux différents risques est la suivante :

- exposition au risque actions : de 60% à 110% de l'actif net ;
- exposition au risque de change : jusqu'à 110% de l'actif net, sur toutes devises ;
- exposition au risque de taux : jusqu'à 20% de l'actif net ;
- exposition aux marchés émergents : jusqu'à 110% de l'actif net.

Description des catégories d'actifs :

Actions et autres valeurs assimilées :

Le fonds est investi à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées internationales. La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de votes de sociétés, ayant leur siège social dans les zones géographiques suivantes, sans a priori sur le secteur des sociétés :

- 60% minimum de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays membre ou partenaire de l'OCDE;
- 40% maximum de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays non membre ou partenaire de l'OCDE.

Le fonds peut investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège dans des pays émergents sans limite prédéterminée. L'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations n'excédera pas 30% maximum de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi à hauteur maximale de 20% de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés sur les marchés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité, de devise et sans clé de répartition prédéfinie. Ces instruments de taux incluront les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou les obligations d'émissions publiques et/ou privées dont les obligations convertibles à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

La notation minimale pour les titres de créance et instruments du marché monétaire à l'acquisition sera BBB- (agence Standard&Poor's et/ou équivalent Moody's ou Fitch ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 5.

Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de l'actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou étranger avec pour objectif l'augmentation de l'exposition du fonds sur un secteur ou une zone déterminée;
- des parts ou actions de FIA de droit français et/ou étranger respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions/Indices (actions)
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés simples utilisés :

- Futures sur actions/indices/devises
- Options sur actions/indices
- Swaps sur actions/indices/change
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs net utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture et/ou exposition d'un risque action. De plus, ils peuvent être utilisés de manière à améliorer le taux de récupération des dividendes.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise échangée en euro que directement en euro).

L'OPCVM n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swaps). Le change à terme peut être utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Change
- Taux

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (dont les certificats).

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces titres intégrant des dérivés seront utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions, de change et/ou de taux.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants : Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations sur dérivés négociés de gré à gré.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part N : Part sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

Part A (C) : Tous souscripteurs

Part I (C) : Personne morale et OPC

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date de création du FCP : 18 septembre 2018.

rapport d'activité

Environnement Economique

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Actions internationales

Marchés Financiers

Avec des performances financières en fort rebond par rapport à 2022 - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et actions progressent nettement (S&P 500 : + 20,27% ; MSCI Euro : +18, 04% ; Nikkei 300 : +13,41%) et particulièrement ceux des valeurs technologiques – (Nasdaq 100 +48,90%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -16,65%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 16,67%) se distinguent par leurs fortes baisses. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+13,10%) et le bitcoin qui, après avoir subi des forts dégagements en 2022 (-64%), s'adjuge une performance de +145,48%. Traduction d'une importante résilience des bourses, ces performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter en 2023, à commencer par ceux de nature politique et géostratégique :

- La poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine.
- L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.
- Les inquiétudes autour du sort de Taiwan avec les manœuvres militaires dans la mer de Chine.
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien.
- Les difficultés politiques au sein de nombre de pays européens.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement ou politiques budgétaires et politiques monétaires s'opposent

- D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse structurelle des prix des biens et services.
- De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant la hausse rapide de leur loyer de l'argent (tout du moins pendant la première moitié de l'année) et une réduction de leur bilan.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales a donc été fortement influencée, tout au long de l'année, par les effets attendus de ces hausses de taux sur la croissance ou le système financier :

- Concernant le système financier, le coup de semonce apparaît en mars quand les difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau californien surgissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) fortement impactées par la hausse des taux de la FED. Les craintes sur la solidité du système bancaire mondiale se propagent à l'Europe avec la faillite du Crédit Suisse.
- Les données macroéconomiques, validant l'idée d'un ralentissement économique sont scrutées, les attentes sont souvent déçues et c'est finalement au début du T4 que des inflexions statistiques interviennent ; ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

- Nombre d'entreprises supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, du fait de leur levier d'endettement ou parce qu'elles peinent à faire passer les hausses des prix.
- Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, et, contre intuitivement vers des marchés d'actions, au détriment des obligations.
- La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le cas du S&P 500 ressort particulièrement emblématique, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en représentant ainsi l'essentiel de la hausse du marché. Par ailleurs, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, comme dans le cas de la société Nvidia.
- Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous-performent les grandes valeurs, les investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

L'ensemble de ces éléments expliquent les évolutions de cette année.

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu avec la survenance du risque bancaire aux Etats-Unis qui fait plonger les indices mondiaux

À partir du 13 mars, soulagés par les interventions de la FED et des gouvernements, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices actions reprennent leur ascension jusqu'au 14 septembre avec une volatilité qui se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les marchés trouvent en effet une nouvelle dynamique :

Les publications d'entreprises sont meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières à transmettre des hausses de prix à leurs clients et une croissance économique dynamique ; les indices bénéficient aussi de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait même de cette résistance de l'économie, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA décidée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les actions reculent jusqu'au 27 octobre, les taux longs européens et américains atteignant leur plus haut depuis 2007 et 2011 et faisant craindre une récession.

Aux Etats-Unis, cette progression des taux longs trouve toujours sa source dans des statistiques économiques toujours positives. S'ajoutent, à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendus plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives décevantes d'entreprises, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Le renversement de tendance à partir de novembre trouve sa source dans la conviction de la majorité des investisseurs que le cycle de hausse des taux de la FED et de la BCE arrive à son terme, grâce à des déclarations de banquiers centraux et à une baisse de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique. Les marchés peuvent donc clôturer l'année en fanfare et le dollar (qui s'était apprécié jusqu'alors) subir des dégagements.

Politique de gestion

L'année 2023 a continué d'être alimentée par les tensions géopolitiques, les incertitudes sur la dynamique des rendements obligataires dans un contexte inflationniste persistant et les inquiétudes sur la croissance économique. Dès le printemps, la problématique de renchérissement du coût du capital mettait en difficulté certains acteurs financiers américains avec une succession de faillites sur la côte pacifique laissant craindre un risque de contagion au reste de l'économie. Crise bancaire qui s'avérait être finalement un évènement isolé, notamment grâce à l'intervention de la banque centrale américaine. Sur la seconde partie de l'année, les perspectives d'inflexion des politiques monétaires en Europe et aux Etats-Unis face au repli de l'inflation, alors que les indicateurs macroéconomiques soutenaient le scénario d'un atterrissage en douceur des économies, permettaient de soutenir la plupart des indices mondiaux. Ni les inquiétudes sur la santé du secteur immobilier chinois face aux difficultés de certains promoteurs, ni l'ouverture d'un nouveau foyer de conflit au Moyen-Orient n'auront pénalisé les marchés financiers face aux perspectives de baisse des rendements obligataires et la résilience du consommateur américain. Performances des indices cependant en trompe l'œil, puisque l'essentiel provenait d'une poignée de titres de la sphère du numérique qui bénéficiaient en grande partie des perspectives de nouveaux relais de croissance face à l'arrivée de l'intelligence artificielle.

L'année 2023 aura été aussi une nouvelle année de ruptures. Certaines déjà existantes ont continué à se diffuser face à l'extension des conflits géopolitiques. La crise au Moyen-Orient venait ainsi s'ajouter au conflit russo-ukrainien en Europe et aux tensions sino-américaines autour de Taïwan en Asie-Pacifique. Cette déstabilisation de certaines régions et leurs conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales se traduisaient par une reprise en main de l'Etat sur l'économie à travers des stratégies d'indépendance en approvisionnement et de protection d'avances technologiques, continuant à contribuer à réorganiser les chaînes d'approvisionnement vers les pays d'origines ou auprès de pays partenaires.

D'autres ruptures, comme celles liées aux énergies alternatives, étaient en difficulté confrontées à la hausse des coûts des projets face à une inflation persistante et la remise en cause de leur modèle économique qui reposait en grande partie sur le levier financier.

Enfin, de nouvelles ruptures se diffusaient avec les débuts de commercialisation de l'intelligence artificielle avec à la clé des promesses de gains de productivité. Promesses d'autant plus attractives pour les entreprises dans un monde où la sécurisation des chaînes de production et les enjeux autour de la transition énergétique rendent les coûts de production plus élevés et les risques de perte de compétitivité en conséquence plus importants. Sur le front de la santé, les ruptures liées aux enjeux sanitaires autour de l'obésité auront aussi été un événement marquant de 2023, avec la commercialisation de nouveaux coupe-faim issus des traitements GLP-1 contre le diabète dont le succès venait perturber les acteurs de la santé traitant les maladies liées au surpoids jusqu'à ceux de la grande distribution face au changement d'habitude de certains consommateurs.

Dans ce contexte, la sécurisation des filières stratégiques, les exigences environnementales et les enjeux autour des gains de productivité face à la redéfinition des échanges mondiaux alimentaient notre cadre de réflexion.

Sur l'année 2023, Covéa Ruptures est en hausse de 16.6% (Part I et N) et 15.8% (Part A) contre un MSCI World dividendes nets réinvestis (EUR) à 19.5%.

Dans les ruptures de production, la crise bancaire de mars et les risques de difficulté de financement des entreprises biotechnologiques nous ont conduit à baisser nos investissements sur les entreprises de santé qui participaient à l'accélération de la recherche médicale comme IQVIA ou encore Schrodinger. Au cours de l'année, nous avons augmenté notre exposition sur les titres liés à la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, que ce soit dans l'accompagnement au déploiement de cette technologie comme Accenture ou le domaine applicatif avec Adobe. Enfin, nous avons aussi augmenté nos investissements dans les titres liés aux gains de productivités industrielles que ce soit dans la robotique (Yaskawa Electric, Keyence) ou la simulation industrielle (Ansys).

Dans les ruptures de consommation, nous avons investi au cours de l'année sur les entreprises exposées à la circularité des ressources (Darling Ingredients, Waste Management), à l'efficacité énergétique des bâtiments (Schneider, Saint Gobain, Trane) ou aux enjeux de mobilité moins carbonée (On Semiconductor, Aptiv). Nous avons aussi investi sur les entreprises exposées aux enjeux de sécurité sanitaire autour du diabète (Dexcom, Abbott Laboratories) et l'obésité (Novo Nordisk). Les difficultés du secteur du renouvelable face à la baisse des prix des énergies carbonées et aux difficultés de financement des projets nous ont conduit à baisser notre exposition sur ce segment (Solaredge, Iberdrola).

Dans les ruptures de distribution, nos investissements se sont principalement concentrés sur les ruptures liées aux enjeux de sécurité (Teledyne, Curtiss-Wright, Motorola Solutions) et aux infrastructures informatiques cloud (Datadog, Amazon, Palo Alto).

Sur l'année 2023, les meilleurs contributeurs à la performance relative ont été Palo Alto (cybersécurité), Cameco (producteur d'uranium), Microsoft (infrastructure informatique), Lasertec (équipementier d'inspection de semi-conducteurs) et Mitsubishi Heavy Industries (conglomérat industriel notamment pour le secteur de la défense et du nucléaire).

Les moins bons contributeurs à la performance relative ont été Solaredge (semi-conducteurs à destination des panneaux photovoltaïques), Toho Titanium (producteur de titane), Nextera Energy (distributeur d'électricité), American Water Works (service de gestion des eaux) et Nutrien (producteur d'engrais).

Perspectives

2024 promet d'être riche en événements, ne serait-ce que par la multiplicité des élections qui auront lieu dans des pays comme les Etats-Unis, nombre de pays émergents ou européens, Taïwan...et qui concerneront près de la moitié de la population mondiale. Sur un plan plus financier, la nouvelle année se présente comme charnière, car les effets des hausses de taux précédemment engagés devraient peser sur la croissance économique et possiblement sur l'inflation. Les marchés financiers vont continuer à refléter leurs anticipations quant à ces deux variables, et jugeront de l'ajustement des politiques monétaires des principales banques centrales à ce contexte. La capacité, la vitesse et l'ampleur de réaction de ces dernières à baisser leurs taux détermineront la capacité de pans importants des économies à supporter le poids de dettes croissantes.

Performances OPC

En 2023, la performance de COVEA RUPTURES a été de 16,60 % pour la part N, de 15,79 % pour la part AC, de 16,60 % pour la part IC.

La performance de son indice de référence, MSCI World (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de 19,49 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASTRAZENECA PLC	4 279 688,04	4 528 089,01
MOTOROLA SOLUTIONS INC	4 415 618,38	1 660 765,30
ACCENTURE SHS CLASS A	3 059 055,43	2 795 204,21
ROPER TECHNOLOGIES INC	-	4 549 443,23
NOVO NORDISK	1 753 285,39	2 784 793,16
APTIV REGISTERED SHS	2 299 836,25	2 181 939,47
SCHNEIDER ELECTRIC SA	979 812,41	3 295 214,34
LONZA GROUP AG N	-	4 040 393,03
ADOBE INC	3 794 665,70	-
KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	3 792 537,17	-

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

COVEA RUPTURES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement COVEA RUPTURES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**COVEA RUPTURES****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA RUPTURES

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA RUPTURES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.21 18:08:41 +0100

comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	195 947 502,86	191 586 601,73
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	195 909 287,42	191 527 268,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 215,44	59 332,79
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	114 643,05	360 618,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	114 643,05	360 618,17
Comptes financiers	5 954 240,86	12 072 247,36
Liquidités	5 954 240,86	12 072 247,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	202 016 386,77	204 019 467,26

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	193 869 845,21	204 853 797,42
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 629 197,86	-1 131 429,86
• Résultat de l'exercice	335 104,43	80 739,11
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	201 834 147,50	203 803 106,67
Instruments financiers	38 215,44	59 332,79
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 215,44	59 332,79
Autres opérations	-	-
Dettes	144 023,83	157 027,80
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	144 023,83	157 027,80
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	202 016 386,77	204 019 467,26

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 371 152,81	10 267 695,74
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	242 716,80	100 046,21
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 884 273,64	2 489 845,28
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 126 990,44	2 589 891,49
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 366,01	-14 986,46
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 366,01	-14 986,46
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 123 624,43	2 574 905,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 775 301,08	-2 419 940,51
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	348 323,35	154 964,52
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-13 218,92	-74 225,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	335 104,43	80 739,11

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part I (C) : 0.90 % maximum Part A (C) : 1.70 % maximum Part N : 1.00 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion*	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* les frais administratifs externes sont intégralement supportés par la Société de Gestion.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)***Changements intervenus :**

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat : Capitalisation pour les parts N, A (C) et I (C).

Plus-values réalisées nettes : Capitalisation pour les parts N, A et I.



2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	203 803 106,67	384 963 920,76
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	6 686 342,18	1 902 960,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-38 929 892,57	-77 852 062,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 669 902,45	25 784 401,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 395 750,81	-34 718 859,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	128 471,28	554 114,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-297 911,59	-1 297 857,85
Frais de transaction	-112 064,45	-194 989,02
Différences de change	-5 488 483,06	8 387 842,16
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	29 519 652,28	-104 039 724,13
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	40 239 370,29	10 719 718,01
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	10 719 718,01	114 759 442,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-97 548,23	158 395,85
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-38 215,44	59 332,79
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	59 332,79	-99 063,06
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	348 323,35	154 964,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	201 834 147,50	203 803 106,67

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	2 371 152,81	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 954 240,86
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 954 240,86	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	132 659 605,81	25 405 900,73	10 405 109,95	6 776 610,93
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	50 497,10	5 463,44	-	58 682,51
Comptes financiers	513 639,72	1 310 552,08	108 249,84	3 966 154,47
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	2 371 152,81
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	114 643,05
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	58 682,51
Coupons à recevoir	55 960,54
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	144 023,83
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	144 023,83
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013357803	1 312,67	191 492,18	2 395,9392	352 493,65
PART I / FR0013357811	45 000	6 494 850,00	266 378	38 577 398,92
PART N / FR00140047S4	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013357803		-		-
PART I / FR0013357811		-		-
PART N / FR00140047S4		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013357803		-		-
PART I / FR0013357811		-		-
PART N / FR00140047S4		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013357803		-		-
PART I / FR0013357811		-		-
PART N / FR00140047S4		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0013357803	1,60
PART I / FR0013357811	0,90
PART N / FR00140047S4	0,90
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0013357803	-
PART I / FR0013357811	-
PART N / FR00140047S4	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	335 104,43	80 739,11
Total	335 104,43	80 739,11

PART A / FR0013357803	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-13 299,02	-18 376,67
Total	-13 299,02	-18 376,67
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013357811	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	348 075,73	99 036,67
Total	348 075,73	99 036,67
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART N / FR00140047S4	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	327,72	79,11
Total	327,72	79,11
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 629 197,86	-1 131 429,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	7 629 197,86	-1 131 429,86

PART A / FR0013357803	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	105 020,40	-13 955,40
Total	105 020,40	-13 955,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013357811	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7 517 100,28	-1 116 582,72
Total	7 517 100,28	-1 116 582,72
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART N / FR00140047S4	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7 077,18	-891,74
Total	7 077,18	-891,74
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 18 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	201 834 147,50	203 803 106,67	384 963 920,76	313 696 420,20	242 755 750,49

PART A / FR0013357803	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	17 824,7944	18 908,0636	12 471,7633	1 355,4078	1 000
Valeur liquidative	155,2	134,04	184,98	152,39	119,46
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,14	-1,70	13,26	5,63	0,54

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013357811	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	1 236 468,5562	1 457 846,5562	2 022 989,5562	2 027 217,2031	2 015 589
Valeur liquidative	160,84	137,94	189,04	154,64	120,37
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	6,36	-0,69	14,68	6,63	1,37

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART N / FR00140047S4	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	2 000	2 000	2 000	-	-
Valeur liquidative	93,62	80,29	110,03	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,70	-0,40	3,24	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	51 900,00	5 169 803,62	USD	2,56
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	10 500,00	3 334 438,91	USD	1,65
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	6 900,00	3 725 375,57	USD	1,85
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	29 150,00	5 133 898,00	EUR	2,54
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	32 500,00	4 468 823,53	USD	2,21
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	29 300,00	3 499 825,34	USD	1,73
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	9 950,00	3 267 561,99	USD	1,62
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	46 180,00	8 046 185,88	USD	3,99
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	33 200,00	2 695 659,73	USD	1,34
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	4 860,00	3 313 062,00	EUR	1,64
US05722G1004	BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	PROPRE	127 800,00	3 953 125,79	USD	1,96
CA1247651088	CAE INC	PROPRE	120 900,00	2 361 521,65	CAD	1,17
CA13321L1085	CAMECO CORP	PROPRE	79 100,00	3 085 257,92	USD	1,53
US16411R2085	CHENIERE ENERGY	PROPRE	27 200,00	4 202 092,31	USD	2,08
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	34 000,00	2 266 440,00	EUR	1,12
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	41 200,00	2 394 108,51	GBP	1,19
US2315611010	CURTISS-WRIGHT CORP	PROPRE	19 800,00	3 992 074,21	USD	1,98
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	PROPRE	41 800,00	1 885 350,23	USD	0,93
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	32 100,00	3 526 061,54	USD	1,75
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	5 600,00	2 026 490,50	USD	1,00
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	33 800,00	3 795 694,12	USD	1,88
CA29250N1050	ENBRIDGE	PROPRE	87 300,00	2 844 017,21	CAD	1,41
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	37 200,00	4 194 012,67	JPY	2,08
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	270 300,00	3 208 461,00	EUR	1,59
US4571871023	INGREDION	PROPRE	31 900,00	3 133 128,51	USD	1,55

COVEA RUPTURES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	11 300,00	3 449 925,79	USD	1,71
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	10 198,00	4 052 323,67	JPY	2,01
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	25 500,00	3 671 307,69	USD	1,82
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	79 100,00	2 793 014,78	JPY	1,38
JP3979200007	LASERTEC	PROPRE	13 000,00	3 090 961,43	JPY	1,53
CA5503721063	LUNDIN MINING	PROPRE	388 300,00	2 874 724,76	CAD	1,42
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	37 400,00	12 727 507,69	USD	6,31
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	55 300,00	2 915 162,16	JPY	1,44
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	11 900,00	3 371 738,46	USD	1,67
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	9 500,00	4 185 846,15	USD	2,07
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	43 100,00	2 369 134,84	USD	1,17
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	21 400,00	2 004 500,26	DKK	0,99
CA67077M1086	NUTRIEN LTD	PROPRE	45 600,00	2 324 846,33	CAD	1,15
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	9 100,00	4 078 282,35	USD	2,02
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	32 100,00	2 426 527,60	USD	1,20
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	10 400,00	2 775 341,18	USD	1,38
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	35 000,00	4 222 171,95	USD	2,09
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	78 500,00	3 231 845,00	EUR	1,60
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	11 500,00	3 231 239,82	USD	1,60
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	19 300,00	3 508 354,00	EUR	1,74
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	113 800,00	2 378 002,16	CHF	1,18
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	7 700,00	3 109 894,12	USD	1,54
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	18 600,00	2 869 281,45	USD	1,42
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	4 500,00	2 161 588,24	USD	1,07
JP3601800000	TOHO TITANIUM	PROPRE	243 000,00	2 947 150,26	JPY	1,46
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	604 000,00	2 832 421,16	JPY	1,40
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	14 400,00	3 178 425,34	USD	1,57
US9202531011	VALMONT IND INC	PROPRE	8 200,00	1 732 834,39	USD	0,86
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	15 400,00	2 683 084,16	USD	1,33
US9297401088	WABTEC	PROPRE	29 600,00	3 399 312,22	USD	1,68

COVEA RUPTURES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	19 800,00	3 209 212,67	USD	1,59
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	68 500,00	2 580 854,60	JPY	1,28
Total Action				195 909 287,42		97,06
Total Valeurs mobilières				195 909 287,42		97,06
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	35 387,50	38 215,44	CHF	0,02
Total APPELS DE MARGES				38 215,44		0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD CAI	PROPRE	158 499,42	108 249,84	CAD	0,05
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	415 726,25	448 948,43	CHF	0,22
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	822 308,38	110 334,01	DKK	0,05
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	55 644,75	55 644,75	EUR	0,03
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	982 756,87	1 130 840,42	GBP	0,56
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	204 878 607,00	1 310 552,08	JPY	0,65
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	361 948,09	32 200,35	NOK	0,02
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	24 897 551,71	2 243 831,26	SEK	1,11
	BANQUE USD CAI	PROPRE	567 571,89	513 639,72	USD	0,25
Total BANQUE OU ATTENTE				5 954 240,86		2,95
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	54 340,00	58 682,51	CHF	0,03
Total DEPOSIT DE GARANTIE				58 682,51		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 488,83	-3 488,83	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-140 402,98	-140 402,98	EUR	-0,07
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-132,02	-132,02	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-144 023,83		-0,07
Total Liquidités				5 907 114,98		2,93
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
RF1200324	EURO/CHF FUTURE 0324	PROPRE	19,00	-38 215,44	CHF	-0,02
Total Change (Livraison du sous-jacent)				-38 215,44		-0,02
Total Futures				-38 215,44		-0,02

COVEA RUPTURES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Coupons						
Action						
US2441991054	DEERE & CO	ACHLIG	5 600,00	5 214,84	USD	0,00
US4571871023	INGREDION	ACHLIG	31 900,00	15 762,35	USD	0,01
JP3979200007	LASERTEC	ACHLIG	13 000,00	5 463,44	JPY	0,00
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS	ACHLIG	14 500,00	9 001,81	USD	0,00
CA67077M1086	NUTRIEN RG	ACHLIG	45 600,00	16 403,62	USD	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	4 500,00	997,74	USD	0,00
US9202531011	VALMONT IND INC	ACHLIG	8 200,00	3 116,74	USD	0,00
Total Action				55 960,54		0,03
Total Coupons				55 960,54		0,03
Total COVEA RUPTURES				201 834 147,50		100,00



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA
RUPTURES

Identifiant d'entité juridique :
969500CRH0LW88JXSH36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : N/A <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023
Part des entreprises exposées au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposées au charbon (hors énergéticiens) concernées par notre politique d'exclusion	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,48
Note moyenne ESG de l'univers	0,42

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui-ci n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2023.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
MICROSOFT	Technologies de l'information	6,50 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
APPLE	Technologies de l'information	4,11 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ABBOTT LABORATORIES	Soins de santé	2,64 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
AIR LIQUIDE	Matériaux	2,62 %	FRANCE
AMAZON.COM	Consommation Discrétionnaire	2,28 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
PROLOGIS	Immobilier	2,16 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
CHENIERE ENERGY	Energie	2,14 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
HOYA CORP	Soins de santé	2,14 %	JAPON
NETFLIX	Services de Communication	2,14 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
NVIDIA	Technologies de l'information	2,08 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
KEYENCE CORP	Technologies de l'information	2,07 %	JAPON
CURTISS WRIGHT	Industrie	2,04 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
BAKER HUGHES CO	Energie	2,02 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
DEXCOM INC	Soins de santé	1,94 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ADOBE INC	Technologies de l'information	1,90 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE

Hors dérivés



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

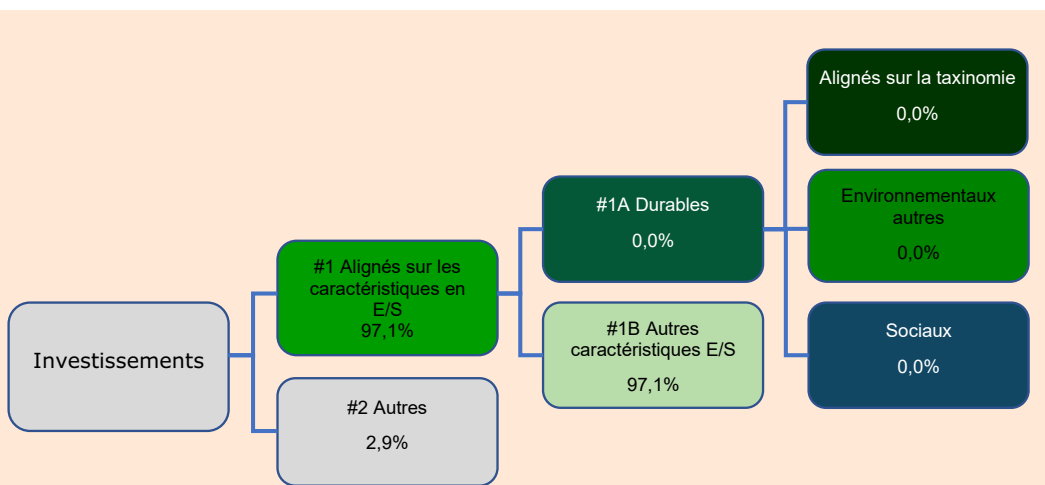


Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

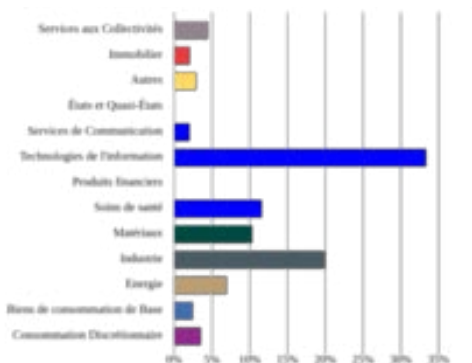
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

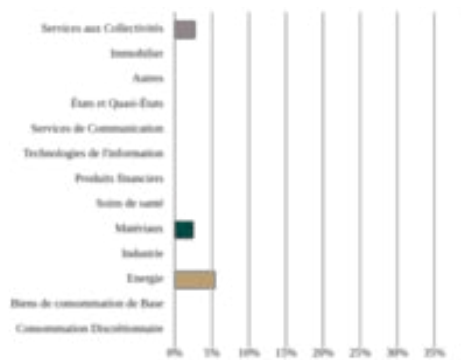
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de	0,00 %	0,00 %



consommation de base		
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	2,21 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	0,00 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	1,59 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	4,50 %	2,76 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	7,82 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	2,06 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,00 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	2,49 %	0,00 %
Médias et Divertissement	2,07 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	11,02 %	0,00 %
Matériaux	10,35 %	2,54 %
Logiciels et Services	14,54 %	0,00 %
Immobilier	2,09 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	9,56 %	0,00 %
Energie	6,98 %	5,45 %
Biens d'équipement	18,44 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	1,34 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	2,94 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %
Hors dérivés		



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

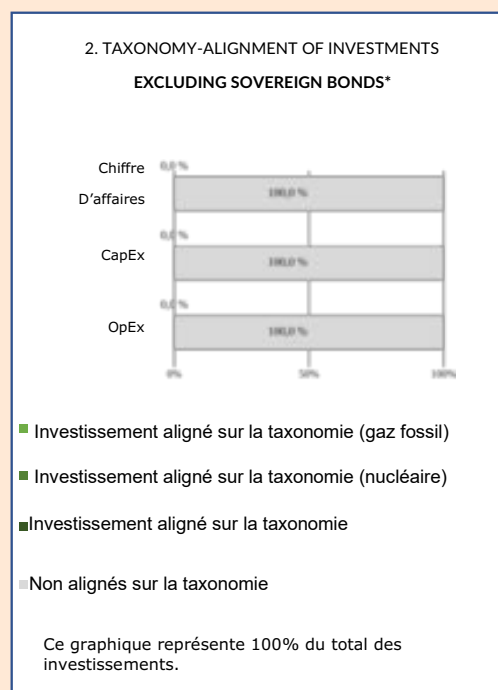
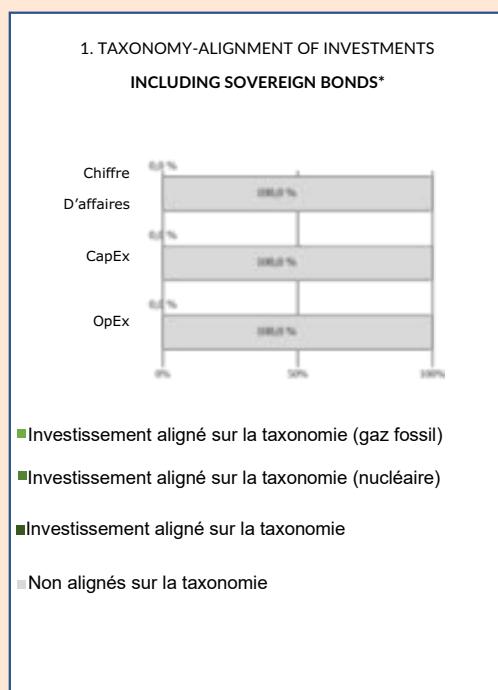
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2023.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est issue à la fois d'une notation fournie par un prestataire externe et aussi d'une notation interne réalisée par l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière. Cette dernière se base sur une approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement/ petites et moyennes capitalisations / pays émergents).